

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le 27/03/2025
ID : 089-268904539-20250313-DELIB20250309-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S

Nombre de membres		
afférents au Conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
16	16	12

Séance du 13 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize-mars à 18 H 00 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LOISEAU Fabrice, Vice- Président du CCAS

Date de convocation

06/03/2025

Présents : M. LOISEAU Fabrice, Mme DIMANCHE Annick, Mme MOURGUES Josselyne, M. BURGUIERE Claude, Mme Joan RICHARDSON, E. PEANNE, Mme PELTIER Françoise, Mme VELFERT Bernadette, Mme HOURLIER Lydia, Mme FERRET Marie-Claire, M. LUCAS Pierre, Mme LETIN Carole

Absents excusés : Mme Nadège NAZE, Mme BERTRAND Dominique, Mme NOLLET Nelly, Mme DER AGOBIAN Flore,.

Délibération 2025-03-09 : Rapport sur les Orientations Budgétaires 2024 CCAS

Objet de la délibération

N° 2025-03-09

Délibération rendue exécutoire par publication le :

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » du 06 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion du CCAS.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires.

Le CCAS de Villeneuve-sur-Yonne en 2024 a poursuivi son objectif d'accompagnement des foyers en difficulté en proposant les différentes aides décidées par le Conseil d'Administration du CCAS et avec les moyens alloués par la Municipalité, sans oublier l'aide précieuse des bénévoles tout au long de l'année dans la distribution de l'aide alimentaire.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID : 089-268904539-20250313-DELIB20250309-DE

SLOW

Au cours de l'année 2024, il a été accordé 22 aides sur le montant de 7 555,94 € pour 7 aides énergie, 5 factures d'eau, 3 aides pour réparations de véhicules, 1 aide pour la cantine, 3 aides aux frais d'obsèques et 3 achats d'électroménager. Le montant de ces aides a beaucoup augmenté car en 2023, nous avons accordé 15 aides pour un montant de 4 716 €. Il faut s'attendre à une augmentation des demandes sur 2025 étant donné la paupérisation de la population.

Le rôle du CCAS est également de faire le point sur l'accès aux droits (allocation logement, prime d'activité...). De plus, les demandes de C.S.S. (complémentaire santé solidaire) sont souvent instruites au CCAS depuis la suspension des permanences de la CPAM. Il est à noter une simplification de la procédure pour les bénéficiaires du R.S.A. pour lesquels le droit est renouvelé automatiquement d'une année à l'autre.

Au cours de l'année 2024, il est à remarquer qu'une seule demande de regroupement familial a été instruite par le CCAS au lieu de 5 dossiers en 2023. Ces dossiers sont traités en collaboration avec le Vice-Président ou une élue du Conseil d'Administration du CCAS.

Nouvelle tâche en augmentation pour le CCAS, le nombre des demandes d'instruction à domicile, 5 enquêtes sociales effectuées en 2024 contre deux en 2023. La plupart des enfants vus rencontrent des problèmes de santé ou de phobies scolaires.

Nous tenons également à informer d'une collaboration étroite de travail avec la Maison France Services avec des réajustements et des points de situations effectués mensuellement.

Pour une politique de l'habitat, et du logement pour tous

Étant donné que nous n'avons plus de convention avec la CAF, concernant les logements indécents, nous avons signé le 16/06/2022 une convention avec SOLIHA ; une intervention pour 5 logements prévue sur le budget 2024 soit 3 600 € pour l'année. Ces crédits n'ont pas été utilisés sur 2024. Une visite a été faite en interne. Il existe également un nouvel outil nommé «HISTOLOGE » où les locataires peuvent signaler les problèmes rencontrés dans leur logement. Ce signalement est ensuite validé et tous les acteurs du logement peuvent intervenir et une visite est programmée.

Depuis 2016, il existe également un partenariat avec Domanys, dans le cadre de la CLPI (Commission pour les loyers, prévention d'impayés) avec une réunion par trimestre. Cette année 2024, 3 réunions ont pu avoir lieu. Il est à remarquer qu'il est difficile de mobiliser les personnes convoquées, seulement 20 à 30 % se présentent aux rendez-vous proposés.

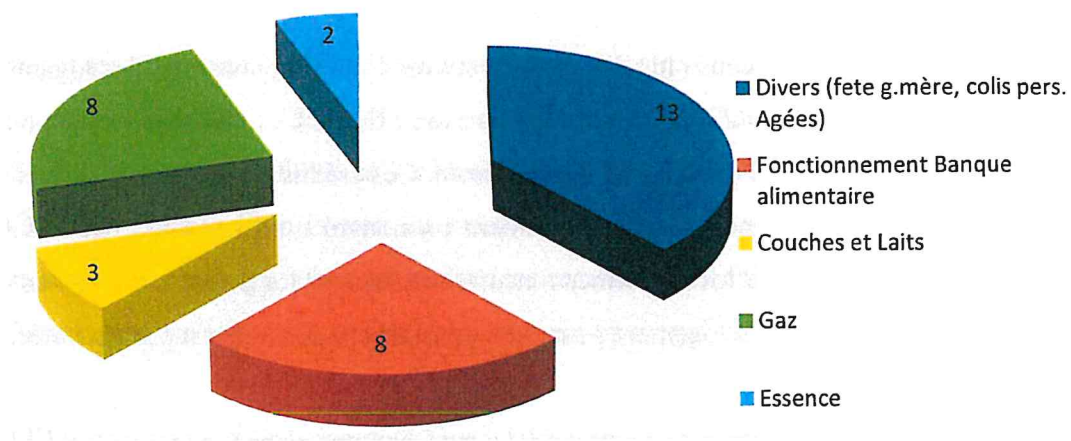
Une collaboration relative aux attributions de logements a différemment avec la présence aux commissions d'une élue, de nouvelles méthodes de travail ont été mises en place. Pour information, le nombre de logements attribués par Domanys a été de 57 logements sur l'année 2024 contre 28 sur 2023. Il est à noter sur 2024 le relogement d'un bâtiment entier qui a été remis en location suite à un incendie Résidence du 8 Mai.

Suite à la construction d'une nouvelle résidence par Habellis, il a été attribué 41 logements et un travail étroit a été fait avec le bailleur et le CCAS. Il reste 10 logements en cours qui seront attribués sur l'année 2025. Cette nouvelle construction a donné une bouffée d'oxygène dans le relogement des personnes pour Villeneuve sur Yonne.

Le CCAS est resté à l'écoute des demandeurs d'aides en essayant de répondre au mieux et avec pertinence aux demandes d'aides alimentaires. L'agent du CCAS n'a pas participé à la distribution alimentaire sur 2024. Nous avons pu recruter sur 2023 de nouveaux bénévoles et un planning de roulement a été mis en place pour la présence des bénévoles sur les mercredis et jeudis matin. La distribution se passe toujours sur rendez-vous toutes les cinq minutes. Cette nouvelle organisation convient mieux aux bénéficiaires mais également aux bénévoles.

Le nombre de bons émis en 2024 a été de 34, représentant un coût de 19 233,85 €, se décomposant de la façon suivante :

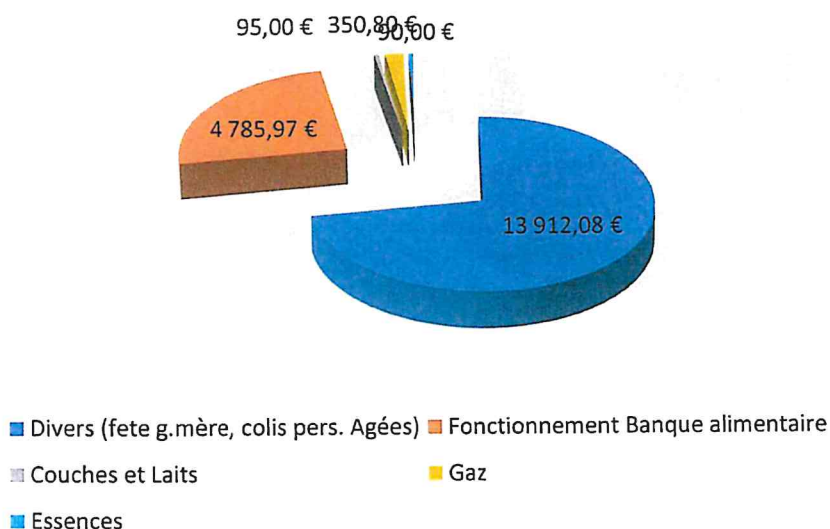
Répartition bons 2024



Pour rappel, le nombre de bons émis en 2023 était de 44 avec un montant total de 19 386,95 €.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le 27/03/2025
ID : 089-268904539-20250313-DELIB20250309-DE

Répartition des dépenses



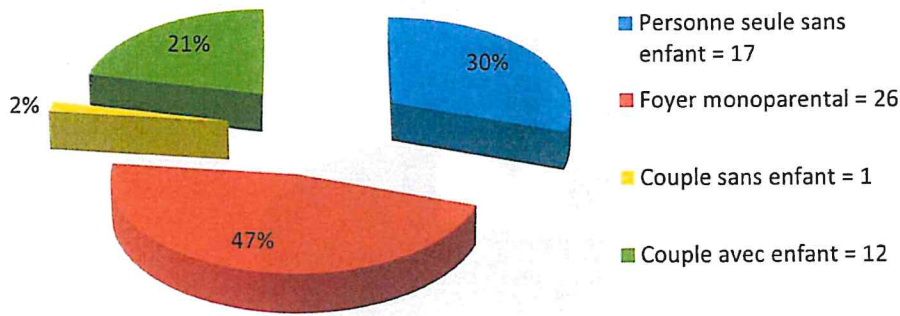
Il est donc à noter une baisse des bons émis sur l'année 2024 avec une maîtrise de l'argent dépensé ceci en prenant en compte une distribution des colis de fin d'années et des colis également déposés aux personnes vivant à l'EHPAD de Villeneuve sur Yonne (209 résidents). De plus, il a été également distribué cette année des jouets aux enfants de 0 à 12 ans, bénéficiant de l'aide alimentaire sur l'année 2024.

Les 34 bons émis correspondent aux aides suivantes :

8 bons de gaz, 3 bons de couches et lait, 2 bons d'essence, 8 bons concernant les bons pour l'achat de denrées achetées par le CCAS pour le fonctionnement de l'aide alimentaire (voir ci-dessus la répartition avec les montants chiffrés) et 13 bons divers concernant l'achat des colis des personnes âgées, de l'Ehpad, des jouets et bons culturels, roses pour fêtes des grands-mères, étagères pour aménager le local de la distribution alimentaire et bacs et plaques eutectiques.

Concernant les foyers bénéficiant de l'aide alimentaire, à la fin décembre 2024, ce sont 153 personnes inscrites. Cela représente 56 foyers. La composition de ces foyers est décrite ci-après :

Composition du foyer

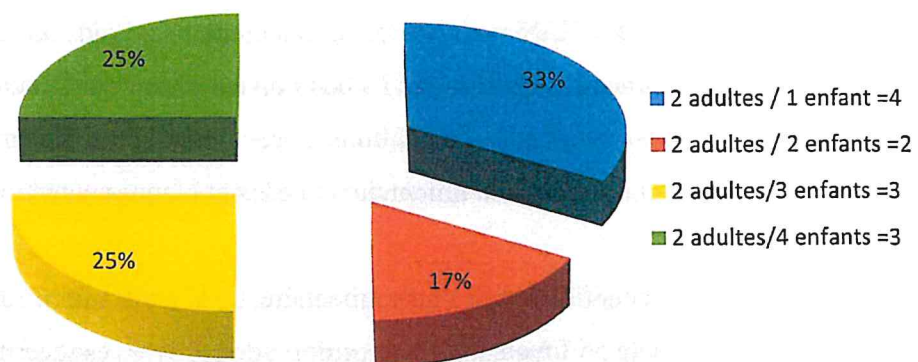


Il est à remarquer sur 2024, une nette augmentation du nombre de foyers passant de 49 à 56, et le nombre de personnes a également augmenté (153 pour 117 en 2023). Cette augmentation s'explique par la prise en compte du nouveau barème de calcul du droit à l'aide alimentaire au 1^{er} janvier 2024 suite à un avenant du règlement intérieur (augmentation du reste à vivre à 250 € par personne et par mois au lieu de 200 € pour la première tranche ; de 300 € pour la 2^{ème} tranche et de 350 € pour la troisième tranche).

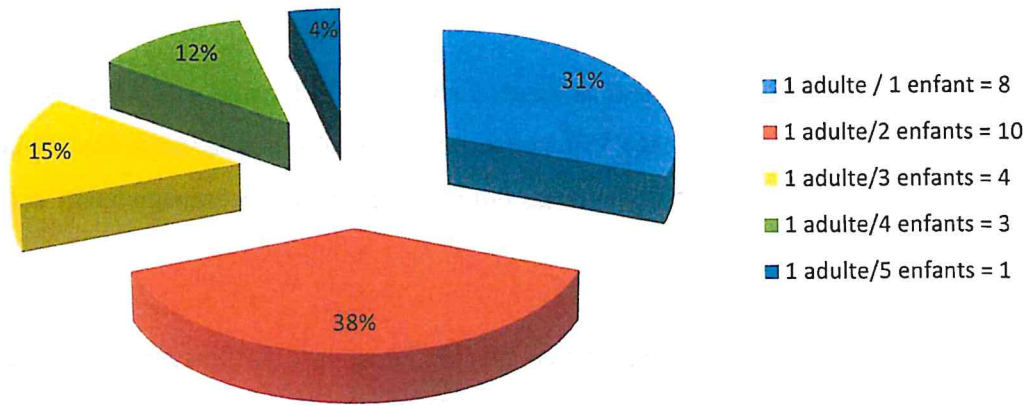
Les foyers se décomposent de la sorte :

- 42 femmes
- 27 hommes
- 84 enfants.

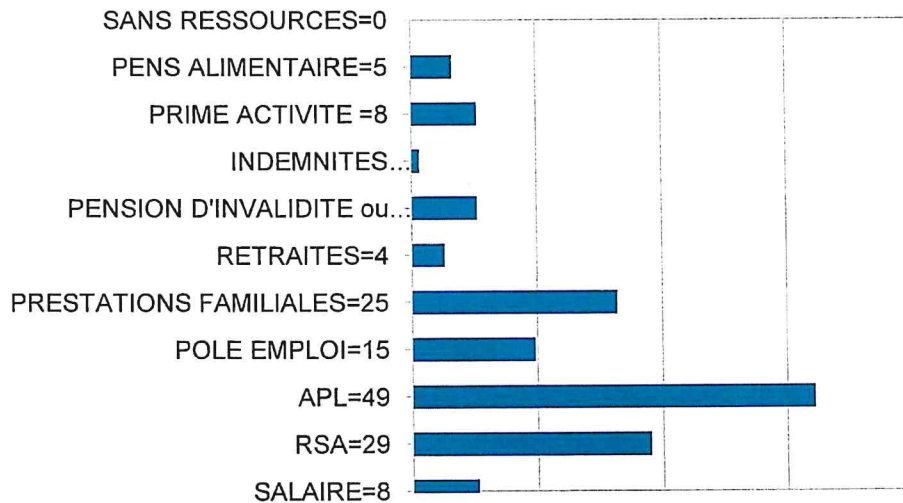
Il est également présenté la composition des foyers monoparentaux et des foyers couples avec enfants fin décembre 2024 :



On peut remarquer que les couples sont majoritairement avec un enfant et les familles monoparentales avec deux enfants.



Répartition des ressources des bénéficiaires de l'aide alimentaire 2024



On peut remarquer une stabilité des chiffres par rapport à 2023 et en déduire que le profil des bénéficiaires de l'aide alimentaire est le même d'une année à l'autre, c'est à dire une grosse proportion de bénéficiaires du RSA et de l'APL.

Une politique dynamique et volontariste en faveur de l'emploi

En 2024, les actions coordonnées en faveur de l'emploi à Villeneuve-sur-Yonne se sont poursuivies avec une permanence du PLIE dans les locaux municipaux des Sables Rouges dans lesquels Mme

Sylvie VAN EXTERGHEM intervient le jeudi. Elle a également deux permanences à la Maison France Services.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le 27/03/2025
ID : 089-268904539-20250313-DELIB20250309-DE

Elle a accompagné 21 personnes au cours l'année de Villeneuve sur Yonne sur 94 participants. 9 nouvelles entrées sur 35 vivent à Villeneuve sur Yonne. 8 sorties de personnes de la commune sur un total de 37. A ce jour, sur 57 personnes qui poursuivent un accompagnement en 2025, 13 habitent Villeneuve sur Yonne.

Ces personnes sont orientées par France Travail, les acteurs de l'insertion et le CCAS, par des fiches de prescription et sont reçues par l'agent du PLIE pour intégration dans un suivi. Il est à noter le manque de motivation pour un suivi PLIE, et une baisse des personnes suivies.

La Mission Locale a suivi 101 jeunes de Villeneuve sur Yonne en 2023 avec 88 solutions positives. Cette année, le nombre de suivis a augmenté car ce sont 115 jeunes qui sont suivis. (des chiffres plus complets seront donnés lors du Conseil d'Administration).

De plus, la permanence du CCAS qui se tient tous les mercredis après-midi au quartier des Sables

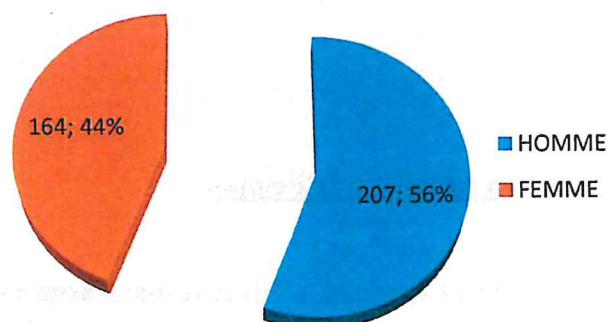
Rouges a permis, pour l'année 2024 d'accueillir 104 personnes sur 40 permanences. Pour rappel en 2023 : 116 personnes avaient été reçues sur 41 permanences. La moyenne de 3 personnes par permanence est stable. Il est important de maintenir cette permanence de proximité.

Depuis septembre 2024, l'EPNAK intervient également dans les locaux des Sables Rouges et suit des bénéficiaires du RSA. Les intervenants sont présents toute la journée du mardi.

Depuis peu, nous avons également COALLIA qui effectue des permanences à la Maison France Services pour le suivi des bénéficiaires du RSA.

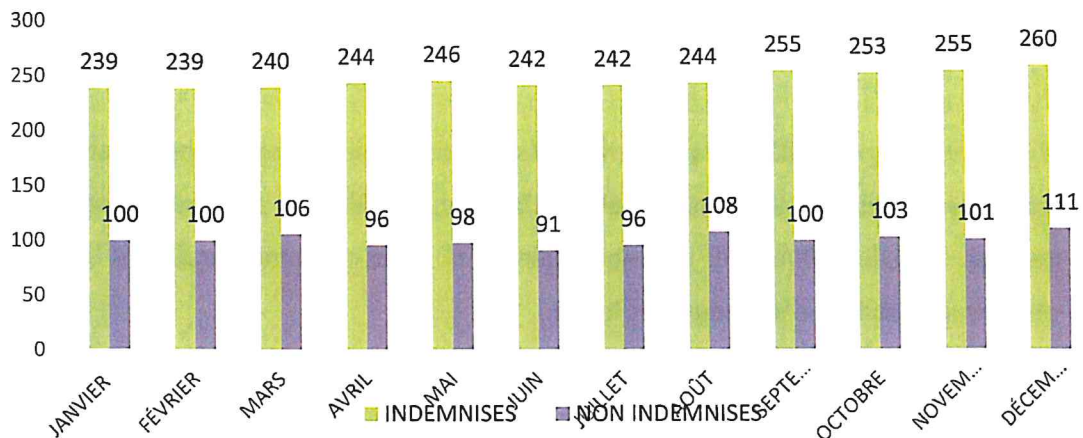
DEMANDEURS D'EMPLOIS ANNEE 2024 :

Au 15 décembre 2024, le nombre de demandeurs d'emplois sur la commune de Villeneuve-sur-Yonne s'élevait à 371 composé de la façon suivante :



Cette année, le nombre total de demandeurs d'emploi a augmenté de 345 au 15 décembre 2023 à 371 au 15 décembre 2024. Les chiffres sont revenus au niveau de l'année dernière.

Pour la première fois depuis plusieurs années, on peut voir un écart entre les hommes et les femmes. De plus, la proportion des personnes indemnisées ou non reste inchangée par rapport à l'année dernière.



Le CCAS de Villeneuve-sur-Yonne est régi depuis le 31/12/2018 par un seul budget. Il intervient notamment par le biais d'aides financières diverses, bons de couches et lait, bons de bouteilles de gaz et essence, obsèques des indigents... L'attribution de ces bons s'appuie sur le règlement qui a été validé au Conseil d'Administration du 24 Mars 2021. Un avenant a été voté le 07 décembre 2023 afin de réajuster les plafonds de l'aide alimentaire et d'augmenter le montant de l'aide annuelle pour l'essence au 1^{er} janvier 2024.

Enveloppe prévisionnelle allouée par le CCAS en 2024

La volonté politique est de poursuivre le financement de ces actions bénéfiques pour nos administrés connaissant des difficultés d'insertion.

-Banque Alimentaire de Bourgogne Une convention est passée chaque année pour assurer une continuité dans l'aide alimentaire : Un nouveau mode de calcul a été adopté à compter du 01/01/2020, un forfait révisable tous les ans sera mis en place. Le montant de la participation évoluera à la hausse ou à la baisse si une variation de 10 % par rapport à l'activité de l'année précédente est constatée ; Le montant de notre participation de solidarité s'est élevé à 2 334 € pour 2024 avec l'adhésion de 50 € inclus. Ce montant a beaucoup diminué par rapport à 2023 (règlement de 3 250 €) et une moyenne de 3 000 € sur toutes les années précédentes.

Travail en faveur des personnes âgées :

Le CCAS pour répondre aux difficultés des personnes âgées a mis en place le plan « canicule et grand froid ». Le plan canicule n'a pas été déclenché dans l'été 2024. Cela représente 44 personnes inscrites dont 7 couples. Ce registre est tenu à jour tous les mois. Il est prévu sur 2025 de relancer cette campagne pour l'inscription de personnes isolées.

Il est envisagé pour 2025, de maintenir la distribution de colis pour les personnes âgées à la place du traditionnel repas qui se déroulait début décembre. En 2024, il a été commandé 513 colis pour un montant total de 9 904,50 €, correspondant à 353 colis personnes seules et 160 colis couple. Ses chiffres sont stables d'une année à l'autre.

De plus, il a été distribué aux résidents de l'EHPAD de Villeneuve sur Yonne un ballotin de chocolats et une étoile pour les femmes et une écharpe pour les hommes pour un coût total de 1 139,33 €.

Un atelier collectif gratuit en 4 séances a été mis en place (émotions bien-être et santé, gestion du stress, bien-vivre avec soi et bien vivre avec les autres), à destination des séniors permettant de favoriser le bien être organisé par la M.S.A. Celui-ci s'est déroulé en mai 2024 et s'est bien passé. Il a commencé avec 8 participants et s'est terminé avec 6.

Collecte alimentaire supplémentaire

Cette collecte supplémentaire annuelle qui a eu lieu les 20 et 21 juillet 2024 et a permis de récolter 324 Kg de denrées alimentaires et de ce fait des économies ont été réalisées pour faire fonctionner la distribution alimentaire. La quantité récoltée a augmenté par rapport à 2023 qui était de 197 kg. Cette deuxième collecte aura lieu également en 2025, en juillet.

La collecte organisée par la Banque alimentaire du 22 au 24 novembre 2024 a permis de récolter 480 Kg de denrées alimentaires ce qui stable par rapport à 2023 (539 Kg récoltés).

Un goûter de Noël

Il a été organisé en décembre 2024, le troisième Noël avec une distribution de jouets et bons d'achat. De plus, un goûter pour les enfants âgés de 0 à 12 ans (56), dont les parents bénéficient de l'aide alimentaire du CCAS a été organisé, avec la présence du Père Noël.

Cette manifestation a été appréciée par les parents et enfants. 41 jouets ont été distribués et 15 bons d'achat du Centre Culturel de Leclerc. Il est prévu d'organiser à nouveau cette manifestation en 2025 dans un autre lieu étant donné l'augmentation du nombre de personnes présentes avec leurs enfants.

Le coût de cette manifestation a été de 1 258,65 € (Jouéclub et Centre culturel de Leclerc).

Il est à noter que nous n'avons pas obtenu de dons pour 2024 pour le financement des jouets entre autres par rapport à 2023 où nous avons eu 3 167 €.

Véhicule de service :

En 2022, un véhicule électrique RENAULT ZOE a été acheté pour un montant de 16 000 € environ.

Une convention a été signée avec la Mairie afin d'optimiser au mieux cet achat. Il est donc prévu sur le budget 2024, des frais de maintenance, d'assurance et de batterie pour cette voiture ainsi qu'un montant d'amortissement calculé au prorata de l'utilisation faite par chaque service.

Les orientations pour l'année 2025 : la poursuite et la consolidation des actions engagées par le CCAS en 2024

En effet, pour 2025, nous allons poursuivre les bons d'aides (gaz, lait...), les aides exceptionnelles et l'adhésion à la Banque Alimentaire afin de maintenir la distribution alimentaire hebdomadaire, avec également les deux collectes annuelles au Magasin INTERMARCHE de Villeneuve sur Yonne.

	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
Adhésion Banque Alimentaire	3 150 €	3 150 €	3 150 €
Distribution alimentaire (achat des denrées)	3 200 €	3 700 €	4 200 €
Aides exceptionnelles (E.D.F., eau...) et Bons de gaz, couches...	6 250 €	6 250 €	6 250 €
Obsèques éventuels indigents	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Soliha (Visites de 3 logements)	3 600 €	3 600 €	2 160 €
TOTAL	21 200 €	21 700 €	20 760 €

Une augmentation pour l'achat de denrées est prévue de 500 € afin de pallier aux critères d'entrée de la distribution alimentaire votés le 07 décembre 2023 (avenant au règlement intérieur) et l'inflation des prix de l'alimentation de premières nécessités.

Deux obsèques d'indigents sont budgétés par année (pas utilisés depuis plusieurs années, mais il faut laisser cette somme car il n'y a pas le temps de faire des modifications budgétaires lorsque le cas se présente).

Nous maintenons également pour l'EHPAD la fête des grands-mères avec l'achat de roses et les chocolats de fin d'années ainsi que les colis de Noël pour tous les villeneuviens âgés de plus de 70 ans. Enfin l'opération du goûter de Noël avec la distribution d'un jouet ou bons d'achat sera reconduite en 2025. Une enveloppe de 12 700 € est prévue pour ces manifestations. Ce montant est stable.

L'inscription d'un crédit de 3 600 € prévu dans le cadre de la lutte contre le logement non décent et du partenariat avec Soliha pour 5 visites et contre-visites ; ce montant identique à l'année précédente n'a pas été utilisé. Il est proposé de diminuer cette enveloppe à 2 160 € pour 3 logements. Dans la mesure du possible, ces diagnostics sont pris en charge par la Maison de l'Habitat (CAGS), sauf exception.

Pour mémoire, l'achat du véhicule pèse très peu sur les dépenses (entretien, maintenance, location des batteries) depuis plus d'un an. En effet, le véhicule a été remboursé de 1 201,55 € par la commune soit un reste à charge net de 104,50 €.

Investissements prévus sur 2024 :

En 2023, un ordinateur portable a été acheté. En 2024, il a été acheté des étagères pour aménager le local de la distribution alimentaire et des boîtes isothermes supplémentaires.

En 2025, il est prévu d'acheter deux grosses boîtes isothermes, un congélateur et une grande poubelle pour le local de la distribution alimentaire pour remplacement d'un appareil défectueux ainsi qu'une machine à laver et une plaque de cuisson pour la chambre de passage en remplacement également soit un montant total de 2 200 € maximum.

Pour conclure, il est à remarquer une augmentation plus importante de la subvention octroyée par la mairie pour 2025 (+ 11 000 €), étant donné la baisse des dons (3 167 € de dons en 2023 et 0 en 2024), la baisse du montant des rentrées des concessions du cimetière (- 1 000 €) et de l'excédent antérieur reporté en nette baisse également pour 2025 car plus de dépenses en aides individuelles et augmentation du budget alimentation, et ceci malgré un excédent sur le budget du CCAS.

Le Conseil d'Administration du CCAS prend acte et le budget primitif sera voté le 10/04/2025.

La Secrétaire
Lydia HOURLIER



Pour extrait conforme,
Le Vice-Président
Fabrice LOISEL



DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le 27/03/2025
ID : 089-268904539-20250313-DELIB20250310-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S

Nombre de membres		
afférents au Conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
16	16	12

Séance du 13 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize-mars à 18 H 00 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LOISEAU Fabrice, Vice-Président du CCAS

Date de convocation

06/03/2025

Présents : M. LOISEAU Fabrice, Mme DIMANCHE Annick, Mme MOURGUES Josselyne, M. BURGUIERE Claude, Mme Joan RICHARDSON, E. PEANNE, Mme PELTIER Françoise, Mme VELFERT Bernadette, Mme HOURLIER Lydia, Mme FERRET Marie-Claire, M. LUCAS Pierre, Mme LETIN Carole

Absents excusés : Mme Nadège NAZE, Mme BERTRAND Dominique, Mme NOLLET Nelly, Mme DER AGOBIAN Flore,.

Délibération 2025-03-10 : Aide pour une facture d'un électroménager

Objet de la délibération

N° 2025-03-10

Aide pour une facture d'un électroménager

Délibération rendue exécutoire par publication le :

Il s'agit d'une administrée de 79 ans qui vient d'emménager depuis le 06 février dernier, dans un logement de type II de Domanys. Elle était auparavant hébergée chez sa fille, mais la situation était très tendue et Mme a préféré reprendre un logement toute seule. Elle a réglé la caution d'un montant de 251 € car elle n'avait pas compris pour la demande de Fonds solidarité Logement qu'il fallait faire le dossier avant l'entrée dans les lieux.

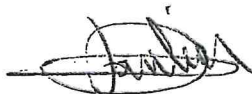
Elle perçoit une petite retraite d'un montant de 966 €. Pour le moment, elle n'a pas encore le droit à l'APL pour son logement, son loyer est de 332 €/mois. Mme a des charges fixes de 701 € avec son loyer plein car elle a des dettes d'eau et un huissier pour son ancien logement sur SENS. De plus, Mme a souscrit une convention obsèques et règle 63 € par mois jusqu'à ses 83 ans car elle ne veut pas que ses enfants aient à régler ses obsèques.

Mme a récupéré des meubles d'occasion pour se meubler mais elle n'a pas encore de machine à laver, pour l'instant elle lave à la main. Elle vient de faire un devis à But pour une machine à laver d'un montant de 289,99€.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité par 12 voix pour :

- Verse la somme de 200,00 € au magasin BUT.

La Secrétaire
Lydia HOURLIER



Pour extrait conforme
Le Vice-Président
Fabrice LOISEAU



